

SARL VITIBENTE

Représentée par Bruno et Clément BENTE

Pétitionnaire du projet

Projet d'ombrières agrivoltaïques mobiles pour cerisiers

Lieu-dit « Grange Neuve », PIERRELATTE (26700)

Comité de projet



Liam STACPOOLE

Chef de Projet Développement

Yann LEDROIT

Chargé de Développement Grands Projets

SOMMAIRE

1. **Technique Solaire, acteur avéré de la transition énergétique**
2. **Le projet agrivoltaïque à Pierrelatte**





100% énergies renouvelables



PHOTOVOLTAÏQUE



TECHNIQUE SOLAIRE

- › Centrales au sol et flottantes
- › Ombrières de parking
- › Rénovation de toitures
- › Serres photovoltaïques
- › Constructions neuves



TECHNIQUE BIOGAZ

- › Méthanisation territoriale



BIOGAZ



DEVELOPPEMENT

FINANCEMENT

EXPLOITATION
ET MAINTENANCE

ETUDES
ET CONCEPTION

CONSTRUCTION

DÉMANTÈLEMENT



Avec une présence sur toute la chaîne de valeur de ses projets, Technique Solaire est un **opérateur intégré !**

Nos valeurs

Notre expertise du secteur des énergies renouvelables nous permet de ne rien laisser au hasard

Excellence

Initialement un projet entrepreneurial, notre PME devenue ETI est toujours en pleine croissance

Ambition

Durabilité

Nous développons, concevons et construisons nos projets de manière durable et pérenne sous tous leurs aspects

Proximité

La relation instaurée avec nos interlocuteurs constitue une valeur majeure



Julien Fleury

Co-fondateur et directeur général en charge des opérations



Lionel Themine

Co-fondateur et directeur général en charge du financement



Thomas de Moussac

Co-fondateur et directeur général en charge du développement



Majoritaires au capital



Les partenaires financiers historiques du groupe

 **bpi france**

 **CRÉDIT AGRICOLE**
DE LA TOURAINE ET DU POITOU

 **UNIFERGIE**
GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Des levées de fonds pour le financement des projets :

- 133 millions d'euros en 2021
- 170 millions d'euros en 2022
- 114 millions d'euros en 2023
- 224 millions d'euros en 2024

Nos chiffres clés



Objectif : 4GWc en service d'ici 2030



240 M€
de chiffre
d'affaires en 2024

1 GWc en
exploitation ou
en construction



+ de 1000
installations
construites

+ de 260
collaborateurs



Réalisations

Bâtiment neuf

Bâtiment neuf

Saint-Menoux (03) – France

Puissance : **325 kWc**

Mise en service : **Septembre 2020**





Réalisations

Rénovation de toiture

Rénovation de toiture

Niort (79) – France

Puissance : **1,6 MWc**
Mise en service : **Août 2017**





Réalisations

Ombrières de parking

Ombrières de parking
Limalonges (79) – France

Puissance : **4,4 MWc**

Mise en service : **Octobre 2017**





Réalisations

Parc au sol

Parc au sol
Uttarakhand – Inde

Puissance : **5,5 MWc**

Mise en service : **Mai 2017**





Réalisations

Parc au sol

Parc au sol

Saint-Priest-Taurion (87) – France

Puissance : **5 MWc**

Mise en service : **Mars 2022**

Typologie de terrain : ancienne zone de stockage bois

Ancrage : bi-pieux





Quelques exemples de projets agrivoltaïques



Parc au sol



4,5
MWc

Volières



Serres

4,1
MWc



8,5
MWc

SOMMAIRE

1. **Technique Solaire, acteur avéré de la transition énergétique**
2. **Le projet agrivoltaïque à Pierrelatte**



Monsieur BENTE
SARL VITIBENTE



45 ha de Surface
Agricole Utile



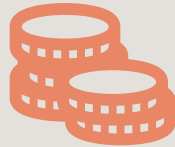
Victime de **canicules**,
grêle et **échaudage**
Crise du milieu viticole.



Production de **vignes**
mères et d'**arbres**
fruitiers



Cultures entièrement
mécanisées



Vente aux **marchés du**
frais et aux **usines de**
transformation



Jusqu'à 45 employés



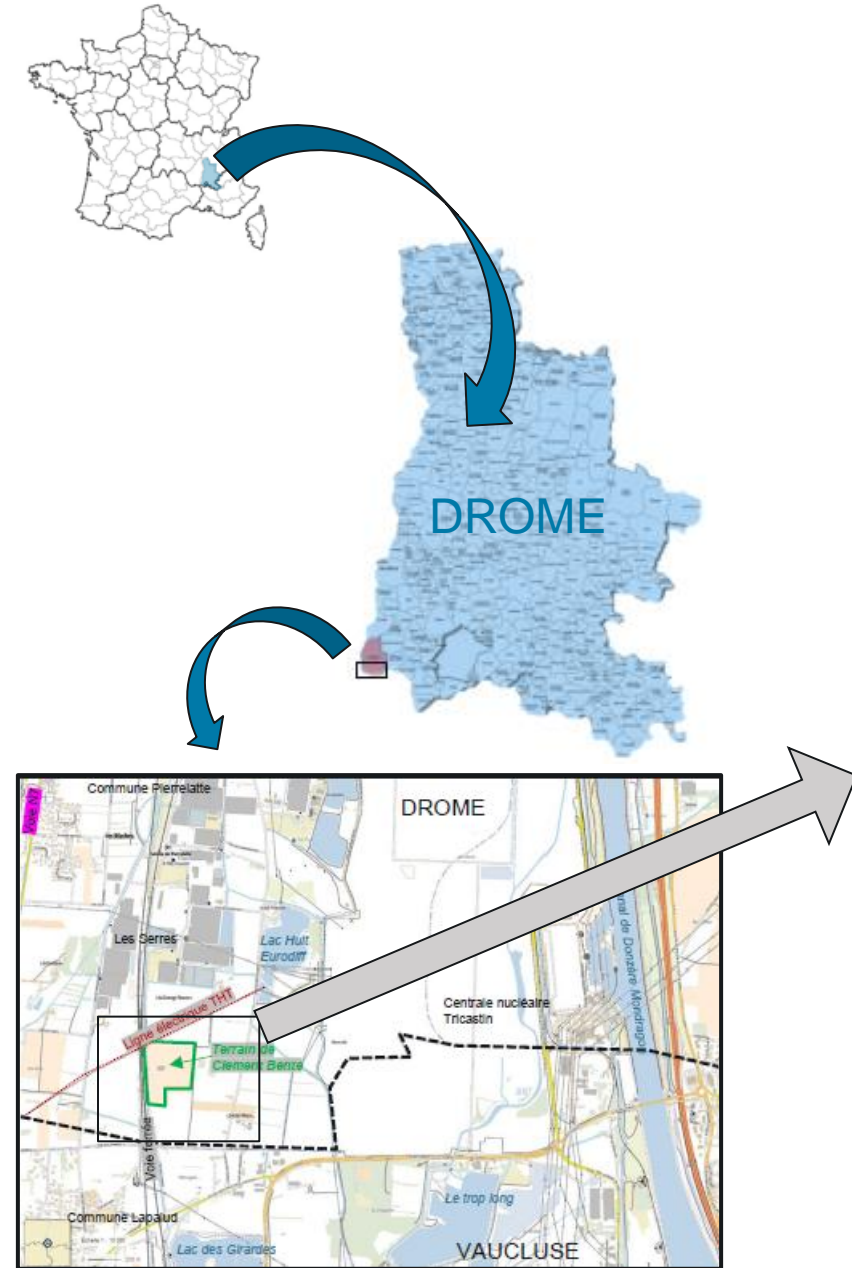
Culture de **cerisiers**
pour l'industrie



Exploitation transmise
sur 3 générations

Localisation et historique du projet

- ❑ Terrain plat en **zone agricole** à proximité de la voie ferrée et de la centrale nucléaire
- ❑ Le PLU de Pierrelatte y **autorise** ce type de projet
- ❑ Terrain dépourvu de contraintes environnementales (ZNIEFF I et II, Natura 2000...)
- ❑ Terres accessibles par la route actuellement en culture de vignes mères vieillissantes (**18 ans**)
- ❑ Sas sanitaire et **rotation de culture obligatoire** dans 2 ans
- ❑ Les vignes mères devront être arrachées d'ici 2027

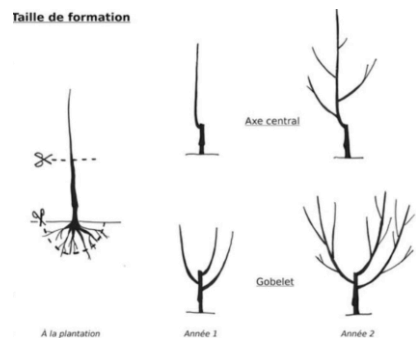


Parcelles YL 47 – 48 - 49

Coordonnées GPS : 44.3246175476, 4.6994783577

Culture de cerisiers pour l'industrie (confitures, sirop etc) en gobelet avec récolte mécanisée

Taille en gobelet (moins haut mais plus large pour augmenter les rendements)



Photos des cerisiers des BENTE



Récolte en corolle

1) Circulation entre les rangées de cerisiers



Tracteur 2 m de large

2) Arrimage à un cerisier



Remorque avec corolle 2 m de large et bac

Le bras de la corolle se met au niveau de l'arbre

3) Déploiement de la bâche de la corolle tout autour du cerisier



La corolle agrippe l'arbre et l'englobe avec une bâche de 3m de rayon

4) Vibration de l'arbre pour faire tomber les fruits



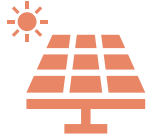
5) Récupération des fruits et répétition



Implantation



Surface projet : **6,2 ha**

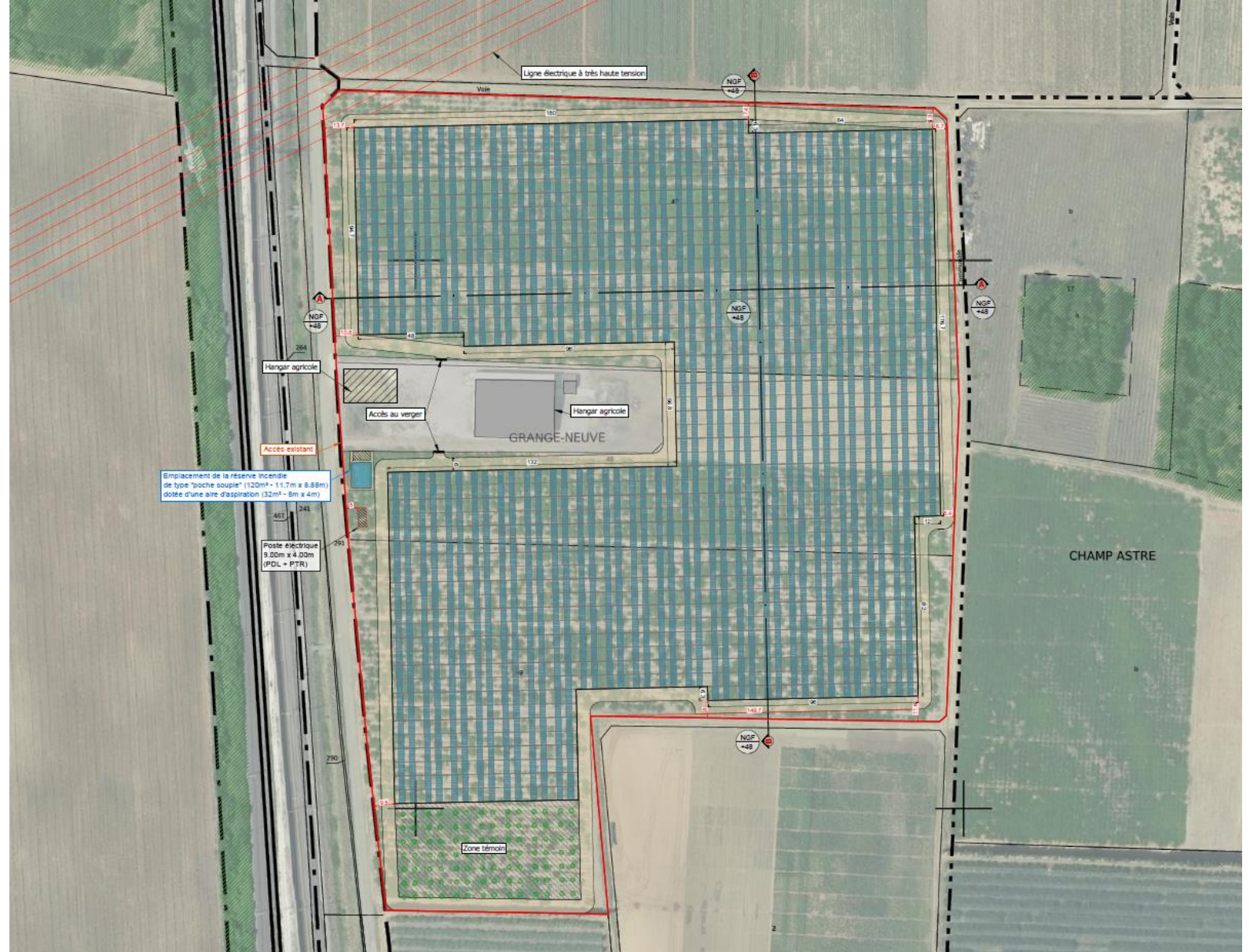


Emprise au sol des panneaux: **2,2 ha**



Puissance estimative: **5 MWc**

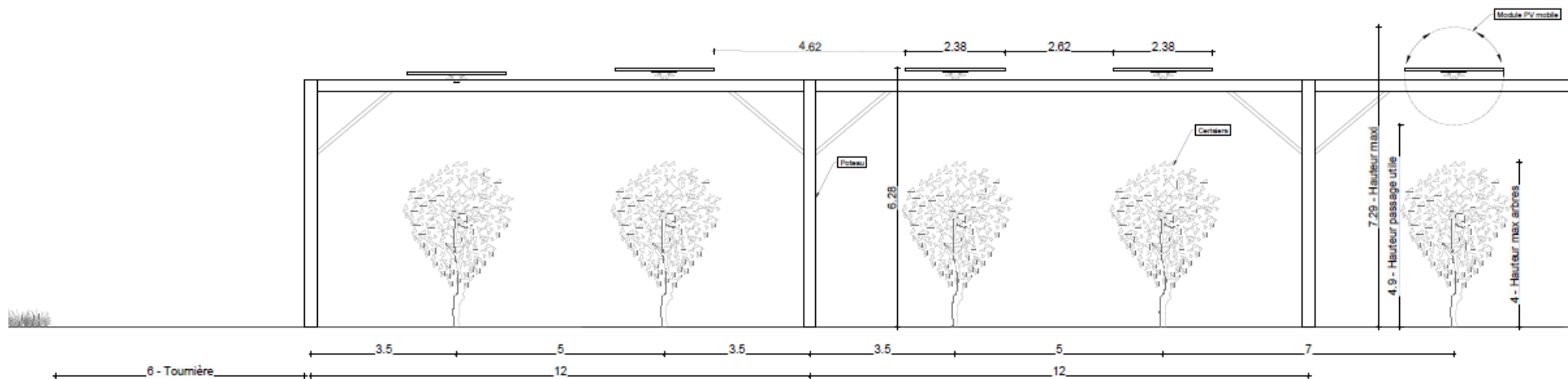
- ✓ Nombre d'arbres total : **1802**
- ✓ Zone témoin : **3 690 m²**
(6 % de la surface projet)
- ✓ Accès actuels conservés
- ✓ Tournières de **6 m**
- ✓ Cout prévisionnel : **5,9 M€**



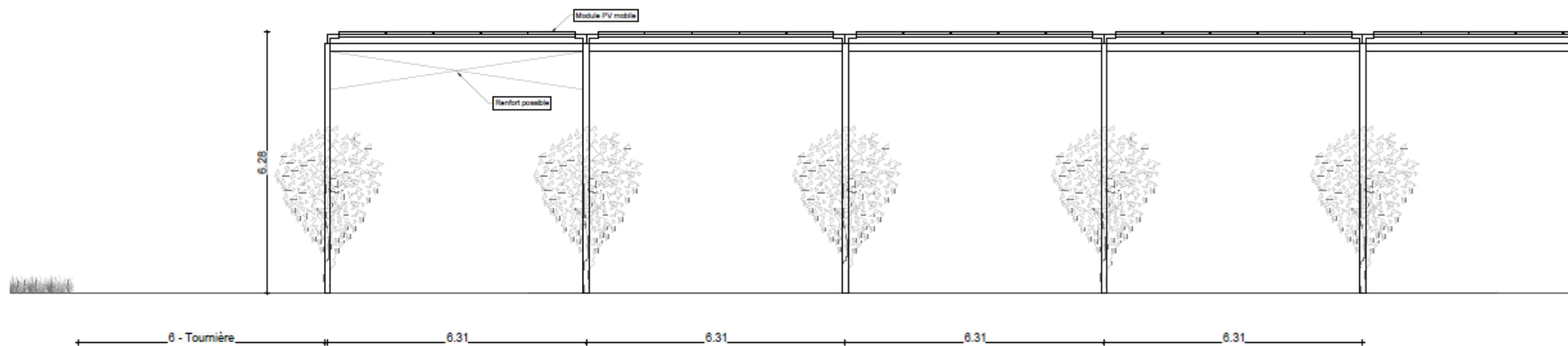


Coupe Structure

Vue de Coté



Vue de Face





Une protection contre les aléas climatiques extrêmes



Article 54 : Loi APER 10/03/2023

3/4 services rendus

Protection des pieds et des fruits

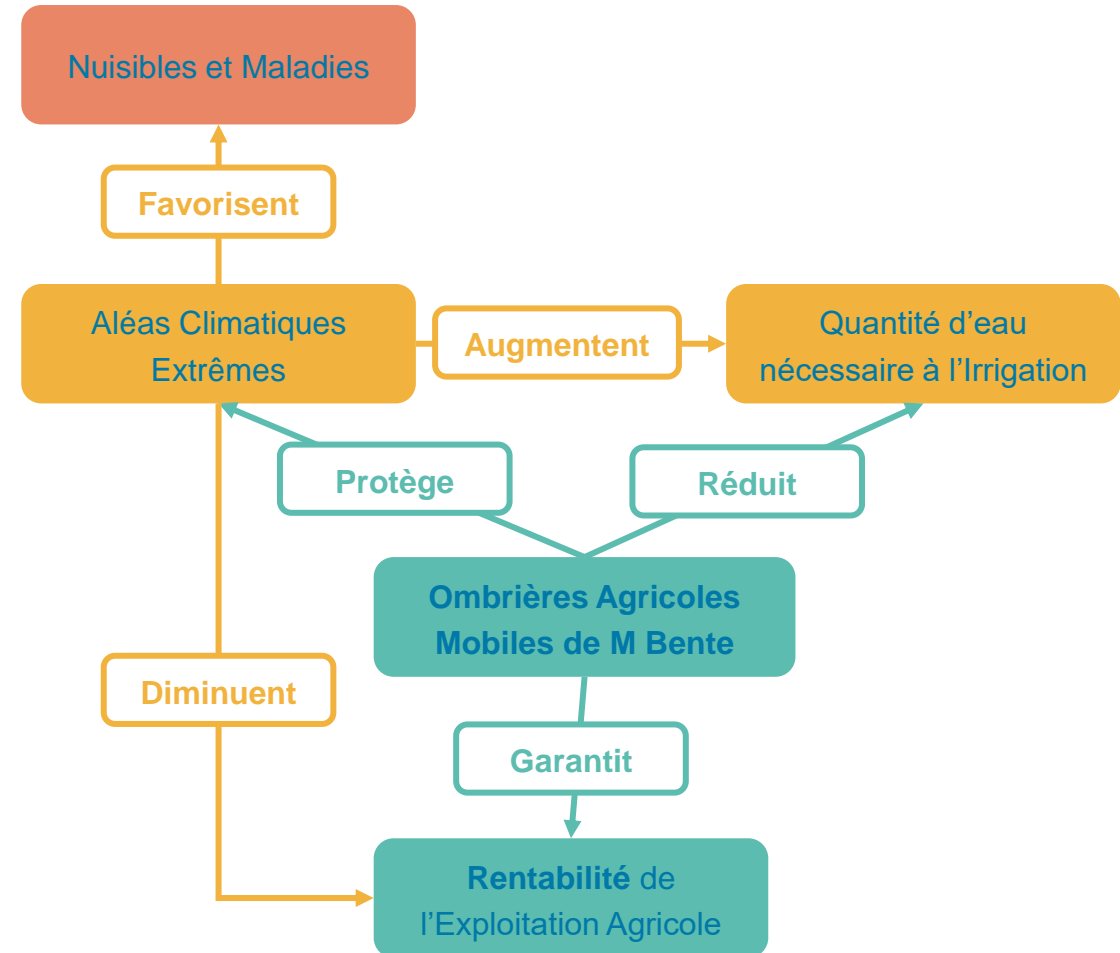
- Contre la grêle
- Contre les gelées tardives (écran thermique)
- Contre les coups de chaud
- Contre l'échaudage

Réduction des besoins en eau

- Réduction de l'évaporation au niveau des sols
- Diminution du stress hydrique des cerisiers

Sécurisation de la rentabilité

- Technique Solaire finance les ombrières
- Diminution des coûts d'assurance
- Diminution des consommations d'eau et d'électricité





Loi APER

Article 54 :
Loi APER
10/03/2023
¾ services
rendus



	Apport du projet	Description de l'apport / De l'atteinte
Amélioration du potentiel et de l'impact agronomique	Oui Non	La structure et le taux de couverture ont été optimisés pour accompagner la remise en culture de ces parcelles et pérenniser la production, conformément aux attentes du décret II de l'article L. 314-36. Ces mesures améliorent les qualités agronomiques du sol et visent à augmenter ou maintenir le rendement agricole. En cas de baisse locale du rendement, elles contribuent à réduire cette diminution. Cette initiative permet aussi de remettre en activité des terrains agricoles inexploités, en assurant une production régulière malgré les aléas climatiques. Ainsi, cette démarche répond aux exigences du décret et constitue une solution durable pour la remise en culture et la pérennisation de la production agricole.
Adaptation au changement climatique	Oui Non	L'ombrage et la protection que la structure apporte permettent de sécuriser les plants et grappes en : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduisant le stress hydrique : Limite l'évapotranspiration et améliore l'efficacité de l'eau. ▪ Créant un écran thermique : Protège contre les excès de chaleur, conservant la chaleur lors de gel. Ces mesures permettent de maintenir ou d'augmenter le rendement agricole et d'améliorer la qualité de la production, tout en limitant les effets néfastes du changement climatique.
Protection contre les aléas	Oui Non	La structure permet trois protections majeures : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction de l'effet d'échaudage : L'ombrage des panneaux diminue les risques de brûlures foliaires causées par un excès de rayonnement solaire, protégeant ainsi la qualité de la production agricole. ▪ Limitation de l'impact de la grêle et des fortes pluies : Les filets anti-grêle et les panneaux protègent les cultures contre les dommages physiques causés par la grêle et les fortes précipitations, préservant ainsi la quantité de la production agricole. ▪ Augmentation des températures nocturnes contre le gel : La structure aide à conserver la chaleur durant la nuit, réduisant ainsi les risques de dommages liés aux gelées précoces ou tardives. Ces protections majeures permettent de sécuriser les cultures contre les aléas météorologiques ponctuels et exogènes, conformément aux exigences du décret, en préservant à la fois la quantité et la qualité de la production agricole.
Amélioration du bien-être animal	Oui Non	Non applicable.

En conclusion, le projet d'ombrières agrivoltaïques de Monsieur Bente apporte trois des quatre services et ne porte pas d'atteinte substantielle à l'un des services mentionnés aux 1° à 4° du II de l'article L314-36 du code de l'énergie.

Raccordement au poste source de Plantades à 5,6 km

Hypothèse soumise à validation d'ENEDIS

GRID capacity

Étude de raccordement

Injection de 4122 kVA localisée à Pierrelatte

Étude réalisée le 3 février 2025 sur Grid Capacity par Yann Ledroit

Hypothèses

Structure : Auvergne Rhone Alpes v3.2
Paramétrage : Original
Point de charge : Ete

Niveau de tension : HTA
Réglage de tension : Régulation standard
 (tan(φ) = -0,35)
Tracé : Automatique

Raccordement


Création d'un départ dédié de 5,621 km

Réseau amont

Départ HTA : None

Consigne de tension HTA : +4,0 %
 Incertitude sur la tenue de tension : +1,0 %
 Niveau de tension : 105,0 %

Poste-source : PLANT
 PLANTADES



DIGITAL SOLUTIONS FOR LEAN & FLEXIBLE DISTRIBUTION POWER GRIDS



CapaRéseau

Poste-source : PLANT

Suivi du S3REnR

S3REnR :	Auvergne-Rhône-Alpes
Puissance EnR déjà raccordée :	15,1 MW
Puissance des projets EnR en développement :	17,7 MW
Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter :	22,2 MW
Capacité réservée aux EnR au titre du S3REnR :	43,0 MW
Attention : la valeur de la capacité réservée a été modifiée sur ce poste :	-
Puissance des projets en développement du S3REnR en cours :	17,4 MW
dont la convention de raccordement est signée :	0,0 MW
Quote-Part unitaire actualisée :	41,11 k€/MW

Mis à jour le 25/12/2024

GRT : RTE

Dans le cadre du S3REnR		En dehors du S3REnR	
Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR, disponible vue du réseau public de transport :	0,0 MW	Capacité d'accueil en HTB2 :	0,0 MW
Travaux RTE indiqués dans le schéma ou dans son état initial, permettant d'augmenter la capacité réservée disponible :	Création d'un poste 400/225kV à Logisneuf	Capacité d'accueil en HTB1 :	1,6 MW

Mis à jour le 25/12/2024

GRD1 : Enedis

Dans le cadre du S3REnR		En dehors du S3REnR	
Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR, restante sans travaux sur le poste source :	0,0 MW	Puissance en file d'attente hors S3REnR majorée de la capacité réservée du S3REnR :	46,7 MW
Tension amont :	63,0	Capacité de transformation HTB/HTA restante disponible pour l'injection sur le réseau public de distribution :	84,2 MW
Tension aval :	16,0		
Puissance cumulée des transformateurs existants :	108,0 MVA		

Mis à jour le 25/12/2024

Résultats des premières concertations

Dans le cadre de ce projet, plusieurs préconsultations ont été réalisées:

- un 1^{er} rendez vous de présentation en Préfecture à Valence le **15/04/2024**
- une présentation du projet en Mairie de Pierrelatte le **03/05/2024**
- un 2nd rendez vous en Pole ENR (« *Revue de Projet* ») en Préfecture à Valence le **03/10/2024**

Plusieurs échanges avec la Chambre d'Agriculture de la Drôme ont été effectués tout au long de l'année 2024 pour que ce projet bénéficie d'un accompagnement avec un suivi agronomique sur 20 ans réalisé par la CA26.

Ces consultations ont permis de mieux cadrer le projet et d'apporter quelques modifications. Jusqu'à présent aucune de ces concertations n'ont abouti à des retours défavorables ce qui semble encourageant.

Une détection de réseau en ligne (DT / DICT) a été réalisée en 2024 et 2025 sans souligner de contraintes spécifiques. Des consultations auprès de bureaux d'études indépendants ont été lancées pour les diverses études qui s'avèreraient nécessaires (exemple **Etude Préalable Agricole** qui sera potentiellement réalisée par le *GIE Terres & Territoires*, filiale de la CA84 et SAFER PACA).

Une demande de cas par cas sera réalisée auprès de la DREAL AURA dans les prochaines semaines en vue d'obtenir une dispense d'EIE.

Direction Départementale des Territoires
Service Appui, Transition Ecologique et Mobilités
Rôle Transition Ecologique, Air et Mobilités

COMPTE-RENDU
16/04/2024

OBJET : Présentation du projet d'ombrières sur culture industrielle à Pierrelatte

PERSONNES PRESENTES :
CHATELON Dominique SALEM
DUBREUIL Alexandre SALEMTEAM
DUBREUIL Carole SALEMTEAM
MAGNIEN Victor SALEMTEAM
DRELLI Bruno SALEM
MORIN Thierry Chambre d'Agriculture de la Drôme
CHABREY Jean-Louis Chambre d'Agriculture de la Drôme
SALVADOR Simon Chambre d'Agriculture de la Drôme
BENTE Clement Premier de projet - SUVI, Villebabe
ROGER Nathan TECHNIQUE SOLAIRE
LEDROIT Yann TECHNIQUE SOLAIRE

1 Présentation du projet

Le projet est porté par FEULI, Villebabe en partenariat avec la société Technique Solaire.

FEULI, dont le siège est situé dans le village de Villebabe, est composée de M. BENTE Clement, son gérant et son beau-frère. Son activité principale est la production, l'achat et la vente de boyaux de vigne. Il est également intervenu dans plusieurs productions agricoles (compagnie de conseil, industrie, de pommes et de jus) représentant un total de 70 Ha. Cette-ci sont répartis à 40.

La parcelle concernée par le projet a une surface de 7 ha et se situe au sud de la commune de Pierrelatte, en limite du département du Vaucluse. Elle est actuellement cultivée en vignes mises en place en 1982 sur une surface de 2,5 ha. L'investissement envisagé est de 2 ans. L'investissement envisagé est de 2 ans. L'investissement envisagé est de 2 ans.

Le cycle de vie d'un verger est de 20 à 25 ans. La rotation de cette parcelle est établie comme suit et la récolte est effectuée fin mai à début juin. Elle est irriguée grâce à un forage et une rampe équipée d'une corde avec une grande bache de 3 mètres de large en fin de bac. Cette-ci est remplie d'eau de la nappe phréatique par le biais de la bache pour les bacs. Cette méthode induisant un certain stress pour l'arbre, FEULI a trouvé personnellement la bache à utiliser pour ce projet agricole.

5 photos annexes
04 75 96 97 11
06 79 97 77 78
www.ville-pierrelatte.fr

Projet agricole photovoltaïque

Antoine Fumat <antoine.fumat@ville-pie>
À Yann LEDROIT

mer. 17/07/2024 12:09

Répondre Répondre à tous Transférer

Vous avez répondu à ce message le 19/07/2024 15:31.

Monsieur LEDROIT bonjour,

Suite à nos échanges en Mairie de Pierrelatte, je viens vous confirmer l'avis favorable de la ville quant au projet qui a été présenté.

Bien cordialement,

Antoine FUMAT
Directeur Environnement et Qualité de la Ville
04 75 96 97 11 / 06 79 97 77 78

HOTEL DE VILLE
Avenue Jean Perrin - CS30139
26702 Pierrelatte Cedex
Tél. 04 75 96 97 00
www.ville-pierrelatte.fr

Ville de Pierrelatte
Ville de Pierrelatte
VILLE DE PIERRELATTE

PIERRELATTE
JEUX 2024
+ LOIN ENSEMBLE

Direction Départementale des Territoires
Service Appui, Transition Ecologique et Mobilités
Rôle Transition Ecologique, Air et Mobilités

COMPTE-RENDU
REVUE DE PROJET DU 03/10/2024

OBJET : Revue de projet Agricolt / projet Agrivoltaïque / PIERRELATTE - Technique Solaire

PERSONNES PRESENTES :
M. LEDROIT Yann DDT - SATEM
DUBREUIL Carole DDT - SATEM
M. BENTE Clement Agriculteur exploitant
M. LEDROIT Yann Responsable développement - Technique Solaire
M. SALVADOR Simon Chambre d'Agriculture de la Drôme
M. DRELLI Bruno DDT - SA en ville

Points abordés lors de la réunion

Présentation du projet
Echanges

1 Présentation du projet

Tour conseil:

Le projet est porté par FEULI, Villebabe en partenariat avec la société Technique Solaire.

FEULI, dont le siège est situé dans le village de Villebabe, est composée de M. BENTE Clement, son gérant et son beau-frère. Son activité principale est la production, l'achat et la vente de boyaux de vigne. Il est également intervenu dans plusieurs productions agricoles (compagnie de conseil, industrie, de pommes et de jus) représentant un total de 70 Ha. Cette-ci sont répartis à 40.

La parcelle concernée par le projet a une surface de 7 ha et se situe au sud de la commune de Pierrelatte, en limite du département du Vaucluse. Elle est actuellement cultivée en vignes mises en place en 1982 sur une surface de 2,5 ha. L'investissement envisagé est de 2 ans. L'investissement envisagé est de 2 ans.

Le cycle de vie d'un verger est de 20 à 25 ans. La rotation de cette parcelle est établie comme suit et la récolte est effectuée fin mai à début juin. Elle est irriguée grâce à un forage et une rampe équipée d'une corde avec une grande bache de 3 mètres de large en fin de bac. Cette-ci est remplie d'eau de la nappe phréatique par le biais de la bache pour les bacs. Cette méthode induisant un certain stress pour l'arbre, FEULI a trouvé personnellement la bache à utiliser pour ce projet agricole.

2 Echanges

Depuis le mois de projet agricole d'été dernier, M. LEDROIT nous indique avoir rencontré le service urbanisme de la mairie de Pierrelatte pour leur présenter le projet réalisé avec les remarques de

Technique solaire / Mr BENTE
CERISES suivi expérimental sur 20 ans

	SUIVI VERGER annuel en jour / an	Année 1 à 3 (j/an) Avant entrée en production	Année 4 à 9 (j/an) En production	Année 9 à 20 (j/an) Suivi allége	Matériels (€)
	2 modalités : minci et sous panneaux				
Mise en place - Protocoles, plan, repérage, implantation outils...	1,0				
Mesures croissance des arbres/ an : diamètre des troncs. Année 1 : début et fin d'année puis 1 fois par an ensuite en fin d'année	1,0	1,0	1,0	1,0	
30 arbres Mortalité en fin d'année					
Suivi comportement agronomique : date de débourement, date et taux de floraison, taux de nouaison, dégat de gel	1,0	3,0	1,0	1,0	
Suivi sanitaire (bioagresseurs)	2,0	2,0	1,0	1,0	
30 arbres Récolte : rendement, échantillonnage du poids / arbre lors de la récolte	0,0	1,0	1,0	1,0	
Qualité des fruits : Couleur, couleur, catégorie (agrégage visuel) caractéristiques fermeté, acidité, sucre...	0,0	1,0			
à prélèvement (100 fruits) à la récolte essais et témoins					
Indicateurs Agronomiques					2 stations météo (pluviomètre, thermomètre, hygromètre) : 2*560€ HT 2 anémomètres : 2 * 420€ HT 2 pyrnomètres : 710€ HT 2 kits tensiométriques : 2*1500€ HT 1 abonnement weenat expert : 25€/mois soit 6000€ Total = 6600€ de matériels + 6000€ d'abonnement application pilotage irrigation
Indicateurs Hydrifiques					
Fourniture de capteurs agro-météo Weenat : Station météo (pluviomètre, température, hygromètre) et sondes tensiométriques (sondes par paire à 30 et 50cm, 2 paires sous panneaux et 2 paires sur témoins,)					
Suivi et entretien	1,0	1,0	1,0	1,0	
Synthèse des données et rédaction d'un CR annuel	1,5	2,5	1,5	1,5	
Suivi temps de travaux producteurs + échanges/réunions + visites	1,0	1,0	1,0	1,0	
Restitution/COPIE	1,0	1,0	1,0	1,0	
TOTAL ANNUEL temps expérimentaux (nb jours)	9,5	13,5	8,5	8,5	



Collaborons ensemble

Liam.stacpoole@techniquesolaire.com

06 58 70 70 66

Yann.ledroit@techniquesolaire.com

07 64 88 13 26

www.techniquesolaire.com

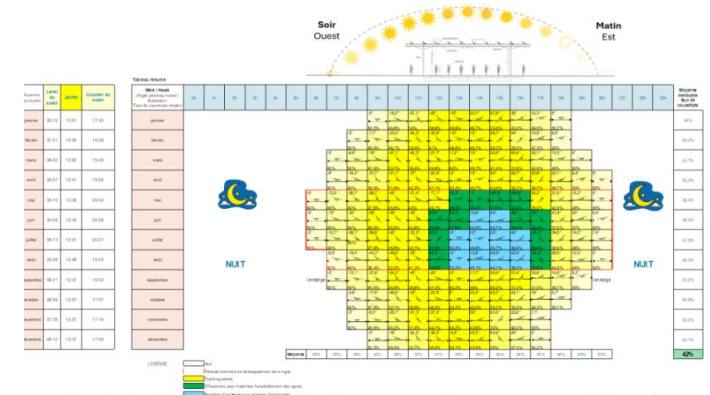
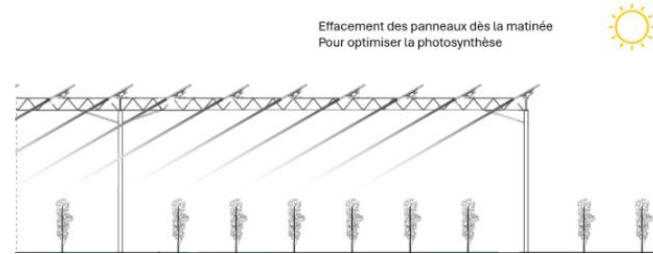
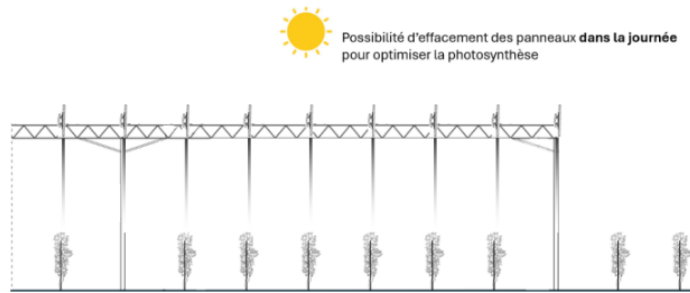
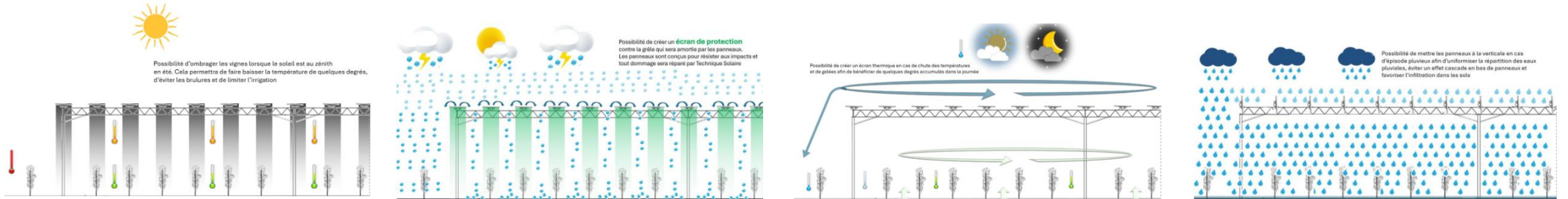


SARL VITIBENTE
&
TECHNIQUE SOLAIRE

MERCI !

Fonctionnement des ombrières pilotables par Technique Solaire

Une expertise développée en particulier sur la vigne pour répondre aux défis climatiques



La montée en compétences et en connaissances de Technique Solaire et la garantie d'avoir un projet pensé par et pour les Bente ont permis de les convaincre d'étudier un projet d'ombrières sur mesure pour protéger leurs futurs vergers de cerisiers sur leur terrain situé au lieu-dit : Grange Neuve à PIERRELATTE (26700) dans le sud de la Drome

Autres informations relatives au projet (1/2)

Offre d'Etude Préalable Agricole (EPA) par le GIE Terres & Territoires de la CA84 et SAFER

Convention et Devis de Suivi Agronomique sur 20 ans avec la Chambre d'Agriculture du Vaucluse



Prestataire : GIE Terres & Territoires
Contact : Angèle TROLLET
 Adresse Postale: Maison de l'Agriculture, Pôle Technique Agroparc, 84 140 AYGIVON

Client : TECHNIQUE SOLAIRE
Contact : Yann LEDROIT
 Adresse Postale: 26 Rue Arnet Segeron, 86 580 BRIARD

Offre méthodologique et commerciale

Réalisation de l'étude préalable agricole (EPA)
 Projet agrvoltaïque avec culture de cerisiers
 Exploitation agricole: EARL VITIBENTE
 Chef d'exploitation : Clément BENTE
 Propriétaire foncier : Clément BENTE

1. Rappel de la commande

- Projet agrvoltaïque soumis à étude Préalable Agricole conformément à l'Article L112-3-3 du Code rural et de la pêche maritime
- Le projet remplit les conditions suivantes nécessitant la réalisation d'une EPA
 - Le projet est soumis à évaluation environnementale
 - L'emprise du projet est située en zone Agricole
 - Le projet est au-dessus du seuil minimal de prélèvement foncier (1ha en Dôme)

PROJET 8 ha

2. Caractéristiques du projet

Localisation du Projet : Le projet de structures renouvelées photovoltaïques sur serres est situé sur la commune de Planavaux (26). La surface pour accueillir le projet est envisagée sur 8 hectares, dont 6720 m² en zones fermées de compensation. L'emprise des panneaux sera située en zone Agricole au Plan Local d'Urbanisme.

Production agricole : La surface dédiée au projet est actuellement en culture maraîchère de légumes. Le projet prévoit la plantation de nouvelles cultures, à savoir des cerisiers.

Porteurs de projet : L'exploitation qui accueillera le projet est EARL VITIBENTE, détenue par son chef d'exploitation, Clément BENTE. L'exploitation assure la production agricole des cerisiers. Le chef d'exploitation est également propriétaire du foncier concerné par le projet.

Un suivi agronomique sur 20 ans doit être réalisé par la Chambre d'Agriculture du Vaucluse.

La création et la gestion des structures photovoltaïques est assurée par Technique Solaire.

3. OFFRE DE SERVICE

A. Moyens humains

Bureau & Territoires

Bureau d'études foncier agricole, créé en 2008, notre structure est organisée sous la forme d'un groupement d'intérêt économique (G.I.E.) dont les membres sont notamment la Chambre d'Agriculture du Vaucluse (CA84) et la Société d'aménagement Foncier et d'établissement Rural de Provence-Alpes Côte d'Azur (SAFER PACA).

Le groupement s'appuie sur des structures et des experts ayant une bonne connaissance et une vision globale du territoire agricole vauclusien et de son fonctionnement.

L'objectif de ce G.I.E. est de mutualiser les compétences des structures membres afin de réaliser des études agricoles et foncières fiables et objectives pour nos clients - diagnostic de documents d'urbanisme, études d'impacts et d'incidences, élaboration de stratégies foncières, etc.

Pour cette mission, Terres & Territoires met à disposition :

- Amélie CHIFFOLI, Responsable d'étude - recueil de données, enquêtes de terrain & entretiens, analyse et rédaction, coordination de l'étude en interne et en externe, suivi et animation des réunions de travail.
- Angèle TROLLET chargée d'étude - recueil de données, enquêtes de terrain & entretiens, analyse et rédaction, accompagnement de la population, production cartographique, suivi et animation des réunions de travail.
- Yann LEDROIT (SAFER PACA) recueil de données, entretiens, analyse et rédaction, production cartographique et appui technique pour le volet marché foncier de l'étude.

B. Déroulement méthodologique

Rappel de la commande : Réalisation de l'étude préalable agricole (EPA) du projet agrvoltaïque porté par Technique Solaire sur la commune de Planavaux (26). Cette étude comprendra une description du projet et la caractérisation du territoire concerné, une analyse de l'état initial avec une validation des données agricoles autour du projet, la définition des objectifs du projet et le suivi agricole et la proposition de mesures d'entretien, de réduction et de compensation agricole collective.

Avant une proposition de prescriptions de compensation vers exploitants, dans l'attente d'une étude plus fine des mesures à envisager dans le cadre de la réalisation de la branche commerciale.

Technique solaire / Mr BENTE CERISIER suivi expérimental sur 20 ans						
	SUIVI VERGER annuel en jour / an	Année 1 à 3 (jan) Avant entrée en production	Année 4 à 9 (jan) En production	Année 9 à 20 (jan) Suivi allégé	Matériels (€)	
Indicateurs Agronomiques	2 modalités : témoin et sous panneaux	1,0				
	Mise en place - Protocoles, plan, repérage, implantation outils...					
	Mesures croissance des arbres/an : diamètre des troncs.					
	Année 1 : début et fin d'année puis 1 fois par an ensuite en fin d'année	1,0	1,0	1,0		
	30 arbres					
	Mortalité en fin d'année					
	Suivi comportement agronomique : date de débournement, date et taux de floraison, taux de nouaison, dégat de gel	1,0	3,0	1,0		
	Suivi sanitaire (bioagresseurs)	2,0	2,0	1,0		
	30 arbres					
	Récolte : rendement, échantillonnage du poids / arbre lors de la récolte	0,0	1,0	1,0		
Indicateurs hydriques et météorologiques	Qualité des fruits : Calibre, couleur, catégorie (agrégage visuel) caractéristiques fermeté, acidité, sucre...	0,0	1,0			
	1 prélèvement (100 fruits) à la récolte essais et témoins					
	Fourniture de capteurs agro-météo Weenat : Station météo (pluviomètre, température, hygrométrie) et sondes tensiométriques (sondes par paire à 30 et 60cm, 2 paires sous panneaux et 2 paires sur témoin,)					2 stations météo (pluviomètre, thermomètre, hygromètre) : 2*560€ HT 2 anémomètres : 2 * 420€ HT (2 thermomètres de sol : 420€ HT) inclus dans les tensiomètres 2 Pyromètres : 710€ HT 2 kits tensiométriques : 2*1850€ HT 1 abonnement weenat expert : 25€ /mois soit 6000€ Total = 6680€ de matériels + 6000€ d'abonnement application pilotage irrigation
	Suivi et entretien	1,0	1,0	1,0		
	Synthèse des données et rédaction d'un CR annuel	1,5	2,5	1,5		
	Suivi temps de travaux producteurs + échanges/réunions + visites	1,0	1,0	1,0		
	Restitution/CPIL	1,0	1,0	1,0		
	TOTAL ANNUEL temps expérimentateur (nb jours)	9,5	13,5	8,5		

Autres informations relatives au projet (2/2)

Exemple de fondations réversibles pieux vissés sans fondations béton en fonction des retours de l'étude des sols et hydraulique.



Raccordement envisagé à 6 km du projet et effectué par le gestionnaire de réseaux local qui minimisera au maximum les impacts des travaux de raccordement en favorisant le tracé du raccordement le long des voies publiques. Ces données seront exposées dans une Convention de Raccordement à la suite de l'obtention du Permis de Construire.

Le Maître d'Oeuvre s'engage à retirer les structures intégralement à la fin du Bail de 30 ans.



Ce projet fera l'objet d'une demande de dispense d'étude d'impact environnementale (« demande cas par cas »).

